

Tribunal Territorial .
TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

Kigali , le 12 mars 1938.

N° 737/T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19.....

ANNEXE

Monsieur l'Officier du Ministère Public ,

OBJET :

R.M.P. N° 3155-3172-3177-
3178-3179-3180-3211-3212.

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que je n'ai reçu jusqu'à présent de votre part aucun avis de paiement des amendes et D.I. infligés par le Tribunal Territorial : jugements qui vous furent transmis sous couvert de mon N°2889/T.T. du 23 - 12 - 1937 .

Veillez , je vous prie , liquider cette situation le plus tôt possible .

Ci-joint vous trouverez copie des jugements ci-émargés lesquels infligent également amendes , D.I. ou frais . Je vous prie de veiller au prompt paiement de ceux-ci .

Veillez les récupérer éventuellement à charge de la famille des condamnés et m'aviser aussitôt des paiements faits .

Le Résident du Ruanda

M. Simon,

J. Simon

Monsieur l'Officier du Ministère Public

à

Ruhengeri .

Ruhengeri



1533